

L'Association Sportive Automobile LIVRADOIS FOREZ, organise le 19 août 2012, avec le concours du Comité des Fêtes et de la Municipalité de Viverols, une épreuve automobile dénommée :

**27ème COURSE DE COTE REGIONALE DE VIVEROLS
COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE – Coefficient 1**

Cette épreuve compte pour la coupe de France de la montagne, le challenge du Comité Régional d'Auvergne du Sport Automobile, le challenge de l'ASA Livradois Forez et le challenge SANSAC.

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le n° R/CC/25 en date du 16/06/2012, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° R 309 en date du 02/07/2012.

ARTICLE : 1 P : ORGANISATION DE LA COURSE

Article : 1.1 P : Officiels

Président du Collège des commissaires sportifs :

Commissaires sportifs (au nombre de 2 ou 4) :

Directeur de Course :

Directeur de course adjoint :

Commissaire Technique Responsable :

Charge des relations avec les concurrents :

Charge de la mise en place des moyens :

Chronométreurs :

Mme Chantal RIX

Mme Catherine PASTOREK	n° Licence 15145
Mme Joëlle ALLEMAND	n° Licence 16382
Mr Etienne GARDETTE	n° Licence 8272
Mr Jean RENAULT	n° Licence 1871
Mr Christophe ARSAC	n° Licence 3591
Mr Thierry DUPECHER	n° Licence 3564
Mr Serge PEGOLOTTI	n° Licence 6047
Mr Gérard JOUVHOMME	n° Licence 51582
Mr Dominique MONNIER	n° Licence 55260
Mr PASCAL Emeric	n° Licence 37568
Mr François CHASSAGNOL	n° Licence 15142
Mr LAMY René	n° Licence 23111
Mr André RIX	n° Licence 23112
Mr PUCHAT Alain	n° Licence 183286
Mr EMERIC Pascal	n° Licence 12403
	n° Licence 25530
	n° Licence 132206
	n° Licence 37568

Charge des commissaires de routes

Secrétariat de l'épreuve Mme Evelyne VIALATTE n° Licence 53143

Article : 1.2 P : Horaires

➤ Clôture des engagements : le mardi 14 août 2012 à 24 heures.

➤ Publication de la liste des engagés : le jeudi 16 août 2012.

➤ Vérifications administratives : le dimanche 19 août 2012 Cour de l'école à Viverols, de 7 h 30 à 10 h 30.

➤ Les vérifications techniques auront lieu cour de l'école de Viverols le dimanche 19 août 2012 de 7h 45 à 10 h 45

➤ Briefing des commissaires : **le dimanche 19 août 2012 à 8 heures**

➤ Réunion du collège des commissaires sportifs : 1^{re} réunion le dimanche 19 août 2012 à 9 h 30. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

➤ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 19 août 2012 à 11 heures 00.

➤ Parc de départ CD 111 avant le pont.

➤ Essais chronométrés le dimanche 19 août 2012 de 9 heures à 12 heures

➤ Briefing des pilotes le dimanche 19 août 2012 à 12 h 15 sur la ligne de départ

➤ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 19 août 2012 à 12 heures 30.

➤ Course : 1^{re} montée le 19 août 2012 à partir de 14h – 2 ou 3 montées à la discrédition du directeur de course.

➤ Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

➤ Affichage des résultats provisoires le dimanche 19 août 2012 après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

➤ Parc fermé d'arrivée (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office) sur la ligne de départ.

➤ Remise des prix, le dimanche 19 août 2012 à 20 heures cour de l'école.

Article : 1.3 P : Vérifications

➤ Les vérifications administratives auront lieu cour de l'école de Viverols le dimanche 19 août 2012 de 7 h 30 à 10 h 30.

➤ Les vérifications techniques auront lieu cour de l'école de Viverols le dimanche 19 août 2012 de 7h 45 à 10 h 45

➤ Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Adresse additif ultérieur.

➤ Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 45 € TTC

➤ Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 19 août 2012 à 10 h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Article 1.5 P : Dispositions particulières

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type.

La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE : 2 P : ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms..

ARTICLE : 3 P : CONCURRENTS ET PILOTES

Article : 3.1.P : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante

A.S.A Livradois Forez

BP 11

63600 AMBERT

Eric MATHEVON – Evelyne VIALATTE

La Roche

63600 AMBERT

04.73.82.61.78

Mél : evelyne.eric@asalivradoisforez.fr

Jusqu'au mardi 14 août 2012 à 24 heures

Les frais de participation sont fixés à **170 €** pour les concurrents acceptant la publicité de l'organisateur. Droit d'engagement réduits à **160 €** pour les licenciés de l'A.S.A. L.F.

POUR ETRE VALABLES, LES ENGAGEMENTS DEVONT OBLIGATOIREMENT ETRE ACCOMPAGNES DES FRAIS DE PARTICIPATION.

Si 4 jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE : 4.P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article : 4.1P : Voitures Admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 90. Les groupes et les classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article : 4.2 P : Carburant pneumatiques équipements

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 4.2.7 ECHAPPEMENT

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Article : 4.3 p : Numéros de course

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

Article : 4.4 P : Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans France Auto Spécial règlement.

ARTICLE : 5 P : PUBLICITE

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.. Elle sera précisée par un additif.

ARTICLE : 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Article : 6.1 P : Parcours

➤ La course de côte régionale de Viverols aura lieu sur le CD 111 en direction de Medeyrolles.

➤ La Course se déroulera en deux ou trois montées à la discrétion du directeur de course.

➤ Départ : sur le CD 111 - 200 mètres après le pont.

➤ Arrivée : 400 mètres avant le croisement avec le VO Ferry, l'arrivée sera jugée lancée. Il faudra ralentir dans la zone de décelération, portion de route située après la ligne d'arrivée et délimitée par une ligne blanche, le non respect de cette clause du règlement entraînera des pénalités.

➤ Pente moyenne : 2 %

➤ Longueur du parcours : 1 400 m

➤ Modalité de retour au départ : par la route de course

➤ Parc de départ : sur CD111

➤ Parc d'arrivée sur CD 111

Article : 6.2 P : Route de Course

Accès par CD 111.

Article : 6.3 P : File de départ

File de départ : sur CD 111.

Article : 6.4 P : Signalisation

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

Article : 6.5 P : Parc concurrents

Le parc concurrent sera situé sur le CD 111 entre l'école et le pont.

Le Parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés est situé sur la ligne de départ.

Article : 6.7 P : Tableaux d'affichage officiels

Pendant les vérifications, cour de l'école à Viverols. Pendant la course sur la ligne de départ.

ARTICLE : 7 P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article : 7.3 P : Course

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

Procédure de départ aux feux tricolores.

Article : 7.4 P : Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE : 8 P : PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE : 9 P : CLASSEMENTS

Ils seront établis de la façon suivante :

1 Classement général

1 Classement pour chaque groupe (seront confondus les groupes suivants :

FC

F2000

N+FN

A + FA

D/E + FR +F3

CNF + CM + CN)

1 Classement pour chaque classe

1 Classement féminin

ARTICLE : 10 P : PRIXArticle : 10.2 P : Prix

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Le Groupe Z ne gagne pas de prix en numéraire, il sera primé par des coupes.

Classement SCRATCH

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
280 €	220 €	160 €	100 €

GROUPE

+ de 11 partants	1 ^{er} : 120 €	2 ^{ème} : 90 €
6 à 11 partants	1 ^{er} : 120 €	2 ^{ème} : 75 €
2 à 5 partants	1 ^{er} : 75 €	

CLASSE

+ de 11 partants	1 ^{er} : 150 €	2 ^{ème} : 110 €	3 ^{ème} : 80 €	4 ^{ème} : 50 €
9 à 11 partants	1 ^{er} : 150 €	2 ^{ème} : 90 €	3 ^{ème} : 55 €	
6 à 8 partants	1 ^{er} : 150 €	2 ^{ème} : 70 €	3 ^{ème} : 50 €	
4 à 5 partants	1 ^{er} : 150 €	2 ^{ème} : 60 €		
2 à 3 partants	1 ^{er} : 150 €			
1 partant	1 ^{er} : 75 €			

Féminin : 1^{ère} : 85 € + coupe.

Prix cumulables

Article : 10.3 P : Coupes

Deux commissaires seront récompensés au cours de la remise des prix. Coupes non cumulables.

Article : 10.4 P : Remise des prix et coupes.

La remise des prix aura lieu le dimanche 19^e août 2012 cour de l'école à Viverols à 20 heures.



**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
LIVRADOIS FOREZ**

BP 11 63600 AMBERT

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE

19 AOUT 2012

**27ème COURSE DE COTE
REGIONALE DE VIVEROLLS**

